Nations Unies ECE/MP.WH/WG.1/2013/2–EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/06

Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Sixième réunion
Genève, 3 et 4 juillet 2013

Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé sur sa sixième réunion

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−12	3
	A. Participation	3−8	3
	B. Questions d'organisation	9−12	3
II.	État d'avancement du processus de ratification	13	4
III.	Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole	14−29	4
IV.	Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention	30−40	6
V.	Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement	41−50	8
VI.	Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public	51−53	9
VII.	Accès équitable	54−59	10
VIII.	Mécanisme de facilitation des projets	60−63	11
IX.	Promotion du Protocole et activités de sensibilisation	64	12
X.	Programme de travail pour 2011-2013	65−69	12

GE.13-26197 (F) 160614 170614
1326197

Merci de recycler

XI.	Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre	70−82	13
XII.	Préparatifs de la troisième session de la Réunion des Parties	83−85	15
XIII.	Procédure de contrôle du respect des dispositions	86−89	15
XIV.	Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole	90−92	16
XV.	Date et lieu de la septième réunion	93	16

I. Introduction

1. La sixième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est tenue les 3 et 4 octobre 2013 à Genève (Suisse).

2. Une manifestation parallèle portant sur le thème «Place de l'eau dans le programme de développement au-delà de 2015: Comment réaliser un objectif de développement durable relatif à l'eau?» s'est tenue durant la pause du déjeuner, le 3 juillet 2013. Elle était organisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et ONU-Eau, avec le soutien de la Direction suisse du développement et de la coopération.

A. Participation

3. Ont assisté à la réunion les représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

4. Le siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la Santé (hébergé par l'Institut d'hygiène et de santé publique de l'Université de Bonn) étaient également représentés.

5. Des représentants du Bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan et du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États d'Asie centrale pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau ont aussi pris part à la réunion.

6. Ont participé à la réunion les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes: Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement, Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé, Centre international de recherche environnementale, Alliance kirghize pour l'eau et l'assainissement, MAMA-86, International Environmental Association for River Keepers (Eco-TIRAS), Kuhiston, Fonds socioécologique ainsi que Women in Europe for a Common Future (WECF).

7. Un représentant de l'Université de Genève était également présent.

8. En outre, le Président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole a assisté à la réunion.

B. Questions d'organisation

9. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé, M. Kjetil Tveitan (Norvège) a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

10. Le Président a rappelé que la réunion serait consacrée à la préparation de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole (Oslo, 25-27 novembre 2013).

11. Les membres du Groupe de travail ont été informés des changements intervenus dans la composition du secrétariat commun et ils ont fait la connaissance des cosecrétaires du Protocole nouvellement désignés par la CEE et le Bureau régional de l'OMS pour

l'Europe (OMS/Europe). Ils ont saisi cette occasion pour exprimer leur gratitude pour leur service exemplaire aux cosecrétaires précédents.

12. Le Groupe de travail a été informé de la conclusion d'un mémorandum d'accord entre la CEE et l'OMS/Europe concernant les fonctions de secrétariat pour le Protocole, conformément à l'article 17 du Protocole, et il a exprimé l'espoir que ceci contribuerait à renforcer les services nécessaires aux fins du Protocole.

II. État d'avancement du processus de ratification

13. Le Président a fait observer que le nombre des Parties au Protocole était désormais de 26, suite à la récente ratification par la Serbie. Les représentants du Kazakhstan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'Ouzbékistan ont informé le Groupe de travail des progrès accomplis dans leur pays en vue d'une adhésion au Protocole. Le représentant de la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé a souligné l'importance du processus participatif qui avait eu lieu en Serbie pour mener à terme l'adhésion du pays.

III. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole

14. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports a fait un bref compte rendu des conclusions de la sixième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 14 février 2013). Plusieurs Parties rencontraient encore des problèmes eu égard à la définition d'objectifs et de dates cibles. Dans un registre plus positif, les ateliers sous-régionaux qui avaient été organisés dans le cadre du programme de travail en cours avaient atteint leurs objectifs avec un succès considérable et avaient été très appréciés par les participants.

15. Les représentants des Parties et d'autres États ont présenté des rapports sur le processus de définition et de mise en œuvre d'objectifs et de dates cibles. Le représentant de l'Arménie a informé les participants du lancement d'un projet relatif à la définition d'objectifs et de dates cibles, financé par la Finlande et mis en œuvre par la CEE. Le représentant du Kirghizistan, rappelant que son pays n'était pas Partie au Protocole, a fait observer que le processus de définition d'objectifs et de dates cibles dans le contexte du Protocole avait été mené à terme dans son pays avec l'adoption officielle d'objectifs en juin 2013, dans le cadre d'un projet bénéficiant de l'appui financier de la Norvège. Un représentant du Tadjikistan a informé les participants de la mise au point définitive d'objectifs nationaux préliminaires pour son pays grâce à un projet également appuyé par la Norvège.

16. Un représentant de la Roumanie a signalé que son pays avait progressé dans son processus d'adoption officielle d'objectifs nationaux au titre du Protocole. Le Bélarus lui a aussi signalé qu'il était sur le point d'adopter officiellement ses objectifs. La République de Moldova a fait rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs nationaux fixés en 2010. Le processus bénéficiait actuellement du soutien d'un projet financé par la Suisse à travers la Direction suisse du développement et de la coopération et mis en œuvre par la CEE.

17. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont demandé de l'aide pour définir des objectifs et des dates cibles au moyen de projets sur le terrain et de l'organisation d'un atelier sous-régional pour l'Europe du Sud-Est.

18. Les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Lituanie ont décrit les activités nationales mises en œuvre à l'appui des objectifs du Protocole.

19. Un représentant de la Norvège a présenté les résultats de l'atelier sous-régional destiné aux pays nordiques et aux pays baltes qui s'est tenu à Oslo les 7 et 8 novembre 2012. Le secrétariat de la CEE a fait rapport sur les conclusions de l'atelier sous-régional concernant les pays du Caucase (Tbilissi, 27 et 28 mai 2013) et a exposé les plans établis pour l'organisation du dernier atelier sous-régional prévu dans le programme de travail actuel qui devait concerner l'Asie centrale.

20. Un représentant du siège de l'OMS a informé le Groupe de travail de la situation actuelle concernant l'accès à des sources d'eau potable et à un assainissement de meilleure qualité dans la région européenne de l'OMS, en s'appuyant sur des données du Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement réalisé par l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). De façon générale, la cible c de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement (OMD) avait déjà été atteinte en ce qui concernait l'accès à des sources d'eau potable améliorées. Toutefois, la région Europe de l'OMS pourrait ne pas atteindre la cible de l'OMD relative à l'assainissement si la tendance actuelle se poursuivait. Il existait des disparités importantes dans l'accès à l'eau courante et à un meilleur assainissement entre les pays et entre les zones urbaines et rurales, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

21. Le secrétariat de l'OMS/Europe a informé le Groupe de travail des résultats d'une réunion sur le renforcement de la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement qui s'est tenue en juin 2013, à Bonn (Allemagne). La réunion avait visé à mieux faire connaître les avantages et les futurs besoins des programmes de surveillance mondiale codirigés par l'OMS, tels que le Programme commun de surveillance et le rapport GLAAS (Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable). Il a été souligné que les données du Programme commun et du rapport GLAAS pouvaient être utilisés pour l'analyse d'un état des lieux, la définition d'objectifs et le suivi des progrès accomplis dans le cadre du Protocole. En réponse aux demandes des États membres, l'OMS/Europe a continué à soutenir le renforcement des capacités nationales pour la réalisation de programmes de surveillance mondiale et a facilité la participation d'un certain nombre de Parties au Protocole et de signataires de ce dernier au cycle 2013-2014 de présentation de rapports GLAAS.

22. Se fondant sur la discussion qui avait eu lieu, le Groupe de travail s'est déclaré satisfait des travaux réalisés par l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports en 2011-2013 et a souligné le rôle central qu'elle serait amenée à jouer dans les travaux relatifs à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports au cours de la prochaine période triennale.

23. Le Groupe de travail a aussi noté avec satisfaction l'utilité des ateliers sous-régionaux et s'est prononcé fermement en faveur de leur poursuite dans le prochain programme de travail. À cet égard, il a demandé au Président de l'Équipe spéciale d'établir un document donnant une vue d'ensemble du bilan actuel et les travaux futurs en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports, pour qu'il soit présenté à la troisième session de la Réunion des Parties.

24. Le Groupe de travail a reconnu le rôle complémentaire et les synergies potentielles des programmes de surveillance mondiale (Programme commun et GLAAS) pour l'analyse de l'état des lieux, la définition d'objectifs, la surveillance et l'établissement de rapports au titre du Protocole et a encouragé les pays à continuer de soutenir ces activités.

25. Le Président de l'Équipe spéciale a ouvert la discussion sur l'établissement de rapports établis au titre du Protocole en présentant les principales conclusions et recommandations de l'atelier sur l'établissement de rapports qui s'est tenu à Genève, les 12 et 13 février 2013.

26. Un représentant du secrétariat de la CEE a rendu compte de la situation en matière de présentation de rapports récapitulatifs nationaux et en a résumé l'analyse initiale. La tendance générale était à l'amélioration concernant les questions liées à l'eau et à la santé dans la région, et une amélioration considérable pouvait être constatée dans le respect des directives et du modèle d'établissement des rapports par les Parties, par comparaison avec l'exercice pilote de présentation de rapports effectué en 2010.

27. Le Président du Groupe de travail a invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leurs rapports récapitulatifs dès que possible.

28. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de communiquer tous les rapports récapitulatifs aux Parties et aux autres États par le biais du site web du Protocole avant la troisième session de la Réunion des Parties.

29. Le Groupe de travail a également chargé le secrétariat, de finaliser, en concertation avec le Bureau, le rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole, pour qu'il soit présenté à la Réunion des Parties à sa troisième session.

IV. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

30. Un représentant du secrétariat de l'OMS/Europe a informé le Groupe de travail des réalisations obtenues dans le cadre du domaine programmatique 2 (Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention), en particulier la publication finale des documents d'orientation techniques et politiques sur la surveillance des maladies liées à l'eau, les activités de prévention et de contrôle relatives aux géohelminthes ou «helminthes transmises par le sol» ainsi que l'élargissement de l'Atlas de l'eau et de la santé. D'autres activités prévues au titre du programme de travail ne pouvaient plus être poursuivies en raison de contraintes financières.

31. Le secrétariat de l'OMS/Europe s'est déclaré préoccupé par les difficultés considérables rencontrées concernant les ressources humaines et financières à mobiliser afin de soutenir la mise en œuvre des activités prévues au titre du programme de travail actuel. Par conséquent, il a demandé au Groupe de travail d'examiner l'opportunité de maintenir l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau (Équipe spéciale de la surveillance) à l'avenir et d'en étudier différentes modalités de fonctionnement possibles au cours de la nouvelle période triennale.

32. En outre, un représentant du secrétariat de l'OMS/Europe a informé le Groupe de travail de la réunion du groupe d'experts chargé de proposer des méthodes visant à prévenir et à réduire efficacement les maladies liées à l'eau dans la région européenne, qui devait se tenir les 5 et 6 septembre 2013 à Bonn (Allemagne) et qui aurait pour but d'appuyer la mise en œuvre du programme actuel, tout en cherchant à planifier la réalisation des activités figurant dans le programme de travail proposé pour 2014-2016. Il a remercié le Gouvernement norvégien de financer cette activité qui était, faute de fonds, demeurée en suspens depuis 2012.

33. Le représentant du Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé, à l'Université de Bonn, a présenté la portée et la conception de la version actualisée de l'Atlas de l'eau et de la santé. Celui-ci servait de point d'entrée unique à diverses sources de données existantes

sur l'eau, l'assainissement et la santé et fournissait des outils pour rechercher des informations par pays. Il comportait des analyses d'états des lieux et servait à la définition d'objectifs au titre du Protocole sur l'eau et la santé, ainsi qu'à la prise de décisions en toute connaissance de cause sur les questions relatives à l'eau et à la santé.

34. Le Président a invité le Groupe de travail à fournir des contributions pour l'élargissement de l'Atlas et à donner des informations en retour sur son utilité et sur ses liens avec les rapports nationaux établis au titre du Protocole. Les représentants de l'Italie, de la Suisse et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont reconnu la valeur ajoutée apportée par l'Atlas en ce qu'il fournissait un accès facile aux données, et ils ont estimé qu'il pouvait constituer un outil utile pour la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès accomplis et l'établissement de rapports au titre du Protocole. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports a suggéré d'étudier l'Atlas en détail ainsi que son utilisation possible pour la définition d'objectifs et l'établissement de rapports à la prochaine réunion de l'Équipe spéciale.

35. Le Groupe de travail a reconnu que l'Atlas pourrait servir de source complémentaire d'information aux Parties, pour définir des objectifs au titre du Protocole, et a recommandé que le lien avec les travaux de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports soit encore renforcé.

36. Le secrétariat de l'OMS/Europe a fourni une vue d'ensemble de la charge que représentaient les géohelminthiases dans la région ainsi que des notions de base sur l'épidémiologie de la transmission de ces maladies. Un accès à une eau, un assainissement et une hygiène adéquats, ainsi que l'élimination des excreta humains étaient des éléments déterminants dans la transmission des géohelminthes. Par conséquent, la création d'une dimension «eau, assainissement et hygiène» durable dans les milieux où les enfants étaient nombreux formait une composante importante des stratégies de prévention et de réduction des géohelminthiases.

37. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des résultats des évaluations par pays de la dimension «eau, assainissement et hygiène» et de la situation quant aux géohelminthiases, effectuées en Géorgie, en République de Moldova et en Roumanie, ainsi que de l'état d'avancement des préparatifs et du contenu d'un prochain atelier sur un cadre régional de réduction et de prévention des géohelminthiases qui devait se tenir les 16 et 17 septembre 2013 à Bonn (Allemagne).

38. Le Groupe de travail était conscient de la pertinence des activités de prévention et de réduction des géohelminthiases au regard du Protocole et a recommandé que le programme de travail pour 2014-2016 fasse une large place à cette question dans le cadre du domaine d'activité relatif à la prévention et à la réduction des maladies liées à l'eau.

39. Le secrétariat de l'OMS/Europe a présenté les futures activités proposées au titre du domaine d'activité 2 pour 2014-2016 (prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau), à savoir: a) Renforcer la surveillance des maladies liées à l'eau et la détection et la gestion des poussées épidémiques; b) Appuyer une surveillance rationnelle et bien adaptée de la qualité de l'eau de boisson; c) Promouvoir des activités sanitaires ciblant certaines maladies liées à l'eau et à l'assainissement; et d) Renforcer la sensibilisation à l'hygiène et promouvoir l'assainissement en milieu scolaire.

40. Le Groupe de travail a adhéré au plan de travail proposé pour 2014-2016 au titre du domaine d'activité 2 et préconisé de mener à bien les activités prévues en adoptant une méthode de travail souple et économiquement efficace faisant appel à des groupes thématiques d'experts plutôt qu'à une équipe spéciale. Le Groupe de travail a chargé le Bureau et le secrétariat commun de rechercher des pays et organisations susceptibles d'accepter un rôle de chef de file, seul ou à plusieurs, pour ce domaine d'activité.

V. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement

41. La représentante de l'Allemagne a donné un aperçu des travaux menés dans le cadre du domaine d'activité relatif aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et à l'assainissement depuis la deuxième session de la Réunion des Parties. Elle a accordé une large place à une enquête qui avait pour but d'améliorer les données disponibles sur l'état actuel des petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région paneuropéenne. Le taux de réponses au questionnaire avait été élevé − 81% (43 pays). L'analyse des données communiquées était en cours et devait être achevée pour la fin de 2013.

42. La représentante de l'Allemagne a également informé les participants du champ d'application et de l'état d'avancement du document d'orientation sur les instruments et programmes visant à mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle dans la région paneuropéenne. Lors de deux réunions des Parties chefs de file tenues en juin 2011 et juin 2013 à Berlin, le champ d'application du document avait été défini et des projets de chapitre examinés. L'élaboration des chapitres, y compris des études de cas pratiques, se poursuivait. Une collaboration avait été instaurée dans les domaines d'activité relatifs à l'équité en matière d'accès ainsi qu'à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports, les responsables des activités en question devant contribuer activement à l'élaboration du document. Depuis le début de cette activité, les progrès avaient été plus lents que prévu initialement, principalement en raison d'un manque de ressources.

43. Le Groupe de travail a insisté sur l'importance du document et suggéré qu'il devrait comporter des études de cas pratique provenant de diverses sous-régions, fournir des informations sur les définitions des catégories de petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, établir un cadre conceptuel simplifié de surveillance en fonction des risques et aborder les dimensions financière et de recouvrement des coûts.

44. La représentante de l'Allemagne a en outre informé le Groupe de travail que le document d'orientation de l'OMS intitulé *Water safety planning for small community water supplies: step-by-step risk management guidance for drinking-water supplies in small communities*[1] avait été traduit en russe et largement diffusé afin de faciliter l'application de l'approche du Plan de gestion de la salubrité de l'eau aux petits systèmes d'approvisionnement en eau des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

45. En outre, la représentante de l'Allemagne a noté que des projets sur le terrain, financés par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire avaient été conjointement exécutés en Géorgie et au Tadjikistan par des homologues nationaux, l'OMS/Europe et le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche sur l'hygiène de l'eau de boisson hébergé par l'Agence fédérale allemande pour l'environnement. Au Tadjikistan, des projets de démonstration du Plan de gestion de la salubrité de l'eau avaient été exécutés dans des zones rurales, et allaient de pair avec un large renforcement des capacités des parties prenantes locales, régionales et nationales en ce qui concernait ce Plan. Suite à ce projet, un guide pratique du Plan avait été publié en tadjik et en anglais. En Géorgie, afin d'étayer l'analyse de l'état des lieux, une évaluation rapide de la situation des petits systèmes d'approvisionnement en eau avait été entreprise. Un représentant de la Géorgie a exprimé sa gratitude pour l'appui offert par l'OMS/Europe et l'Allemagne et a mis en relief l'intérêt du projet pour comprendre l'ampleur des problèmes liés aux petits systèmes d'approvisionnement dans les zones rurales, les faire mieux connaître et appeler l'attention sur la question au niveau politique.

[1] Organisation mondiale de la Santé (Genève, Suisse, 2012). Peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2012/water_supplies/en/.

46. La représentante de WECF a informé le Groupe de travail de projets mis en œuvre en Bulgarie afin de promouvoir l'approche du Plan de gestion de la salubrité de l'eau en milieu rural, en particulier dans les écoles. Des modules de formation à ce Plan en milieu rural avaient également été élaborés et mis en ligne. Il était souligné que les plans de gestion de la salubrité de l'eau et de l'assainissement exigeaient une approche harmonisée et que des modules de formation ou des conseils devraient être élaborés pour les plans de sécurisation de l'assainissement.

47. Le secrétariat de l'OMS/Europe a informé le Groupe de travail des plans en vue d'organiser une réunion des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sous les auspices communs du Réseau international de systèmes d'approvisionnement en eau des petites communautés de l'OMS et du Protocole sur l'eau et la santé. Les participants à cette réunion tenteraient de faire mieux connaître la réglementation relative aux plans de gestion de la salubrité de l'eau et à leur application dans la pratique, en mettant particulièrement l'accent sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La réunion devait normalement avoir lieu en juin 2014.

48. Le secrétariat de l'OMS/Europe a décrit les mesures prises et les résultats de la discussion engagée avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) au sujet d'une coopération concernant les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et il a exposé dans leurs grandes lignes des activités communes possibles pour 2014-2016 dans le cadre du Protocole.

49. Le Groupe de travail a pris acte des efforts accomplis et des réalisations importantes obtenues dans le domaine des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Il a chargé les chefs de file pour ces petits systèmes de préparer une description détaillée du document de politique générale à présenter à la Réunion des Parties à sa troisième session et de soumettre un projet définitif validé par les pairs pour adoption par le Groupe de travail de l'eau et de la santé à sa prochaine réunion en 2014.

50. Le Groupe de travail a noté en outre les mesures adoptées par le secrétariat commun et ONU-Habitat pour renforcer la coopération concernant les petits systèmes d'approvisionnement en eau dans le cadre du programme de travail pour 2014-2016.

VI. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public

51. Une représentante de la Roumanie a présenté le processus qui avait conduit à l'élaboration de la version finale du guide sur la participation du public en application du Protocole: les membres du groupe de rédaction avaient fourni des contributions et un groupe d'édition s'était réuni à Genève, le 8 mai 2013. Elle a remercié WECF, le secrétariat de la CEE, y compris les membres du secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), et les membres du groupe de rédaction pour leur concours à l'élaboration de ce guide. La nécessité d'un tel guide avait été affirmée au cours de l'atelier sur l'établissement de rapports au titre du Protocole (Genève, 12 et 13 février 2013). La représentante de WECF a présenté la version finale du projet de guide, a remercié la Roumanie d'avoir dirigé cette activité et a partagé quelques idées sur les moyens possibles d'assurer la promotion du guide.

52. Les représentants de la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé et du Fonds socioécologique ont félicité leurs interlocuteurs pour le travail qu'ils avaient accompli et insisté sur l'importance de la participation du public et les possibilités qui existent d'utiliser les centres Aarhus afin d'associer le public aux décisions relatives à l'eau et à la santé.

53. Le Groupe de travail a appelé les Parties et les autres États à faire parvenir leurs observations concernant la version finale du guide sur la participation du public pour le 20 juillet 2013. Il a chargé la Roumanie et WECF de prendre les dispositions nécessaires, avec le soutien du secrétariat, pour la mise en forme finale, la publication et l'impression du guide sur la participation du public dans le cadre du Protocole avant la troisième session de la Réunion des Parties[2].

VII. Accès équitable

54. Le représentant de la France a fait rapport sur les progrès accomplis en vue de finaliser la feuille de notation concernant l'accès équitable et d'élaborer des recommandations pour son utilisation. La feuille de notation était un outil analytique destiné à être utilisé par les gouvernements pour effectuer une analyse de l'état des lieux et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre progressive du droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement. L'ébauche de feuille de notation avait été testée au moyen de trois projets pilotes: dans la région parisienne (France); au Portugal, au niveau national; et en Ukraine à la fois au niveau national et dans la ville de Sébastopol. Elle avait ensuite été revue à la deuxième réunion du groupe d'experts de l'accès équitable (Paris, 15 et 16 mai 2013).

55. Le représentant de la France a fait ressortir que le processus d'autoévaluation au moyen de la feuille de notation, à Paris et au Portugal, avait été un exercice complexe, mais très utile qui avait débouché sur l'élaboration d'un indicateur de référence précis et consensuel pour apprécier l'accès équitable, lequel pouvait servir de base pour un débat objectif. L'exercice avait également permis de constituer une communauté multisectorielle de parties prenantes pour élaborer de nouvelles initiatives dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement. La feuille de notation concernant l'accès équitable serait utilisée dans sept sous-régions autour de Paris, ainsi que sur les îles de Mayotte et de la Réunion et ferait l'objet d'une promotion à travers le Réseau français de «villes-santé» de l'OMS. En outre, cette promotion serait incluse dans le troisième plan national français sur l'environnement et la santé.

56. Un représentant de l'Ukraine a exprimé sa gratitude pour le soutien que le secrétariat et la France avaient apporté au projet pilote en Ukraine; celui-ci avait mis en évidence l'existence d'une nette disparité en matière d'accès entre zones rurales et urbaines ainsi que l'absence de données sur l'accès des groupes vulnérables et marginalisés. Le résultat avait été publié dans les médias et communiqué aux organismes gouvernementaux afin de les informer et de recueillir des fonds ciblés. L'Ukraine a demandé au secrétariat de continuer à lui apporter un soutien pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Ukraine et pour mettre au point des plans de gestion de la salubrité de l'eau.

57. Le Groupe de travail a appelé les Parties et les autres États à faire part de leurs observations au sujet de l'ébauche de feuille de notation pour le 26 juillet 2013 et a demandé à la France de finaliser, publier et imprimer le rapport de synthèse sur la feuille de notation, avec le concours du secrétariat, afin de la présenter à la Réunion des Parties à sa troisième session. Le Président a encouragé le Groupe de travail à promouvoir et à utiliser la feuille de notation aux niveaux national, régional et local.

58. Le secrétariat de l'OMS/Europe a fourni les principales conclusions tirées de l'analyse par quintile de richesse de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour trois pays

[2] *Le Guide sur la participation du public dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé* (ECE/MP.WH/9) a par la suite été publié en novembre 2013. Il peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.unece.org/index.php?id=34075 (en anglais et en russe seulement).

d'Europe orientale (Hongrie, République de Moldova et Serbie). L'analyse avait été menée par le siège de l'OMS avec l'appui financier de la France. L'étude a montré que les plus pauvres souffraient de discrimination en ce qui concernait l'accès à l'eau courante dans les habitations, et cela tout particulièrement vrai dans les zones rurales. Un écart significatif avait également été observé entre riches et pauvres concernant le pourcentage de personnes bénéficiant d'un raccordement aux réseaux des eaux usées dans les zones rurales et urbaines. L'analyse par quintile de richesse a fourni des informations qui permettaient de comprendre et d'évaluer les inégalités dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par niveaux de service. Par conséquent, il a été suggéré qu'une telle analyse soit entreprise pour le suivi du Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement après 2015, qui serait complémentaire de l'approche basée sur la feuille de notation.

59. Le Groupe de travail a considéré que l'analyse par quintile de richesse complétait l'approche basée sur la feuille de notation en fournissant des informations par pays sur les disparités entre riches et pauvres en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'analyse éclairait également le processus décisionnel national pour ce qui est du ciblage des ressources destiné à réduire les inégalités existantes.

VIII. Mécanisme de facilitation des projets

60. La Présidente du Mécanisme de facilitation des projets a informé le Groupe de travail des dernières évolutions intervenues depuis sa cinquième réunion. Elle a fait rapport sur les réalisations du Mécanisme dans le cadre du programme de travail en cours, en s'attachant particulièrement à la mise en œuvre de projets de définition d'objectifs et d'établissement de rapports au Kirghizistan et au Tadjikistan. Elle a affirmé en conclusion que le Mécanisme de facilitation des projets avait rempli son mandat et qu'il fallait étudier de nouveaux moyens de fournir aux pays une assistance internationale au titre du Protocole.

61. La Présidente du Mécanisme a en outre informé le Groupe de travail que la fourniture d'une assistance aux pays dans le cadre du programme de travail pour 2014-2016 serait effectuée au titre du domaine d'activité 6 (assistance pour l'appui à l'application de la Convention au niveau national), sous la responsabilité du Bureau.

62. Le Président du Groupe de travail et le secrétariat commun ont fourni des informations à jour sur les récentes activités de collecte de fonds entreprises sous l'égide du Bureau afin de recenser les partenariats susceptibles d'apporter un appui en faveur du Protocole et les premières avancées pour renforcer la coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Les participants à la quatrième réunion du Fonds pour l'eau de la BERD (Londres, juin 2013), à laquelle avaient assisté le Président du Groupe de travail et les représentants du secrétariat commun, avaient étudié la possibilité d'harmoniser davantage les politiques du Protocole et du Fonds pour l'eau, ainsi que des propositions concrètes en vue d'une possible coopération à l'avenir. Un des domaines de collaboration potentiels identifiés consistait à expérimenter l'incorporation de l'approche appliquée pour les plans de gestion de la salubrité de l'eau et de l'assainissement dans les projets d'infrastructure de la BERD afin d'améliorer la durabilité et les avantages sur le plan de la santé des investissements à long terme.

63. Le Groupe de travail a réaffirmé que le Mécanisme de facilitation des projets avait rempli son mandat et conseillé au Bureau d'étudier les possibilités de maintenir des moyens souples d'assurer une assistance mutuelle au titre du Protocole. Le Groupe de travail a également noté les premières avancées en matière de coopération avec la BERD afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole.

IX. Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

64. Le Groupe de travail a été informé des possibilités de promotion associées à l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau en 2013. Un représentant de la Hongrie a rappelé la possibilité d'organiser une manifestation parallèle axée sur le Protocole à l'occasion du Sommet sur l'eau de Budapest (8-11 octobre 2013). Le secrétariat a remercié la Hongrie pour la possibilité offerte d'améliorer la visibilité du Protocole et a confirmé qu'il avait déjà entamé les préparatifs à cet effet. Il a informé le Groupe de travail de la conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau (Douchanbé, 20 et 21 août 2013) et a invité les participants à mettre cette occasion à profit pour promouvoir le Protocole.

X. Programme de travail pour 2011-2013

65. Le secrétariat commun a récapitulé les progrès accomplis dans l'application du programme de travail adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties (Bucarest, 23-25 novembre 2010), en signalant les domaines d'activité qui avaient été mis en œuvre intégralement et ceux qui ne l'avaient pas été en raison de ressources insuffisantes.

66. Le Groupe de travail a examiné la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l'OMS/Europe, sur la base de l'exposé du secrétariat commun, en notant les contributions reçues, les fonds utilisés et les ressources qui seraient nécessaires jusqu'à la troisième session de la Réunion des Parties.

67. À cet égard, le secrétariat de l'OMS/Europe a notamment abordé le problème du considérable déficit de financement rencontré au cours du programme de travail actuel, qui avait en particulier entravé la mise en œuvre du domaine programmatique 2 (systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention), mais aussi conduit à des problèmes de financement en ce qui concernait le soutien apporté aux services de secrétariat. Le secrétariat de la CEE a fait état de difficultés pour recueillir des fonds suffisants pour organiser les réunions du Comité d'examen du respect des dispositions et d'autres organismes établis au titre du Protocole, ainsi que pour couvrir le coût du personnel financé sur des fonds extrabudgétaires qui était employé au service du Protocole.

68. S'appuyant sur les enseignements de la période triennale actuelle, le Président a invité les participants à communiquer des informations sur l'intention de leur pays concernant le financement des travaux au titre du Protocole pour les années en cours et les années à venir. L'Allemagne, la Norvège et la Suisse ont signalé qu'elles prévoyaient de poursuivre leur soutien aux travaux entrepris au titre du Protocole à l'avenir.

69. Sur la base des informations fournies, le Groupe de travail a chargé son Président, les présidents des équipes spéciales et les pays chefs de file pour diverses activités, avec le concours du secrétariat commun, d'établir le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2011-2013, en donnant un aperçu des contributions et des dépenses, et de le soumettre à la Réunion des Parties à sa troisième session.

XI. Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

70. Le Président du Groupe de travail a présenté le projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04), qui avait été établi par le secrétariat commun en coopération étroite avec le Bureau. Le projet de programme était basé sur les résultats de l'atelier stratégique intitulé: «Travaux futurs sur l'eau et la santé dans la région paneuropéenne: s'inspirer des résultats accomplis et recenser les priorités du Protocole sur l'eau et la santé pour 2014-2016» (Genève, 13 et 14 mars 2013), et sur les conclusions d'une enquête sur les besoins prioritaires des États parties et non parties au Protocole et de ceux qui participaient à sa mise en œuvre.

71. Le Président a souligné la nécessité d'avoir un programme de travail ambitieux et réaliste: ambitieux pour inciter les donateurs et les partenaires à joindre leurs forces et à soutenir la mise en œuvre du programme; et réaliste en ce qu'il tient compte des ressources humaines et financières qui pourraient être mises à disposition pour sa mise en œuvre.

72. Le Président a expliqué que la discussion sur le projet s'articulerait autour de sept domaines d'activité proposés qui suivent:

a) *Domaine d'activité 1* − Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé: appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures;

b) *Domaine d'activité 2* − Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau;

c) *Domaine d'activité 3* − Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement;

d) *Domaine d'activité 4* − Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement;

e) *Domaine d'activité 5* − Accès équitable à l'eau et à l'assainissement: mettre en pratique le droit à l'eau et à l'assainissement;

f) *Domaine d'activité 6* − Assistance pour l'appui à l'application de la Convention au niveau national;

g) *Domaine d'activité 7* − Procédure d'examen du respect des dispositions.

73. Suite à la présentation du domaine d'activité 1 par le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, les participants ont examiné les activités proposées, notamment les futurs ateliers sous-régionaux et régionaux. Le représentant du bureau de l'OSCE au Tadjikistan a signalé que son organisation était intéressée par une éventuelle coopération sur l'organisation d'ateliers nationaux et sous-régionaux en Asie centrale. Une représentante de WECF s'est faite l'écho de cette proposition et a également déclaré que son organisation souhaitait contribuer à de telles manifestations en Asie centrale. La Suisse a confirmé son intérêt pour diriger les travaux dans le domaine d'activité 1 tout en invitant les autres Parties à apporter leur contribution. Un représentant de la Roumanie a fait ressortir que la question de la participation du public serait intégrée au domaine d'activité 1 dans le prochain programme de travail.

74. En ce qui concerne le domaine d'activité 2, le secrétariat a réaffirmé la nécessité de recourir à une organisation du travail qui soit plus flexible et plus économique en rappelant les difficultés de financement des réunions de l'Équipe spéciale de la surveillance. L'Arménie, le Bélarus, la Hongrie, l'Italie, la République de Moldova et la Serbie ont confirmé la très grande pertinence de ce domaine d'activité, étant donné qu'il était au cœur

des dispositions du Protocole, et ont indiqué souhaiter y apporter leur contribution. Ils soutenaient l'approche proposée d'utiliser divers groupes d'experts techniques à orientation thématique à condition qu'un mécanisme efficace de gestion des activités proposées soit en place; toutefois, il fallait encore désigner des Parties chefs de file afin de diriger les activités de chaque groupe dans le cadre du domaine d'activité.

75. WEFC et la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé ont fait observer que leurs organisations pouvaient contribuer aux activités relatives à l'eau potable et à l'assainissement dans les écoles et se sont réjouies du lien avec le But prioritaire régional 1 de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé. Les représentants de la Hongrie, de la Slovaquie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont suggéré de mettre davantage l'accent sur la surveillance des eaux de baignade au titre du domaine d'activité 2. Le secrétariat de l'OMS/Europe a fait observer que de nouvelles activités ne pouvaient être ajoutées que si les fonds requis étaient trouvés. Le Centre collaborateur de l'OMS à l'Université de Bonn a proposé d'assurer la maintenance et la tenue à jour de l'Atlas de l'eau et de la santé et de l'adapter aux besoins des Parties, sous réserve que des fonds extérieurs puissent être recueillis.

76. Le domaine d'activité 3 a été présenté par la représentante de l'Allemagne qui a confirmé l'intérêt de son pays à maintenir son soutien à ce domaine, tout en appelant d'autres Parties à participer à une codirection. Un représentant de la Géorgie a souligné l'importance des plans de sécurisation de l'assainissement, tandis qu'un représentant de l'Ukraine relevait l'importance d'un renforcement des capacités en rapport avec les plans de gestion de la salubrité de l'eau et de l'assainissement, en accordant une attention particulière aux petits systèmes. WECF a noté les liens entre le domaine d'activité 3 et les travaux sur l'accès équitable, notamment en milieu rural. Un représentant de l'Alliance kirghize pour l'eau et l'assainissement a mentionné les problèmes relatifs aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement au Kirghizistan et a préconisé d'envisager des mécanismes de solidarité dans le domaine de l'eau dans le cadre de ce domaine d'activité.

77. En ce qui concernait le domaine d'activité 4, le secrétariat commun a fait observer qu'aucune Partie n'avait encore exprimé le souhait de diriger les travaux dans ce domaine. Le Groupe de travail soutenait largement l'idée de se concentrer sur l'approche adoptée pour les plans de gestion de la salubrité de l'eau et de l'assainissement au regard de ce domaine d'activité. La Géorgie a souligné l'importance d'envisager des approches intégrées pour les questions relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement et au traitement des eaux usées. Le Bélarus, la Lituanie, la République de Moldova, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine ont mentionné des activités nationales relatives à la planification de la salubrité de l'eau. Ces pays ont notamment mis l'accent sur la nécessité d'un large renforcement des capacités, de projets pilotes et d'échange de données d'expérience entre les pays qui avaient et ceux qui n'avaient pas une large expérience des plans de gestion de la salubrité de l'eau et de l'assainissement.

78. En ce qui concernait le domaine d'activité 5, la France a confirmé qu'elle souhaitait continuer à diriger cette activité, mais elle a invité un autre pays à la codiriger. Un représentant de l'Ukraine et un représentant de MAMA-86 ont dit qu'ils étaient prêts à partager leur expérience et un représentant de la République de Moldova a déclaré que son pays souhaiterait débuter le processus d'autoévaluation en utilisant la feuille de notation à travers un projet de jumelage avec l'Ukraine. Un représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a lui aussi exprimé le souhait d'utiliser la feuille de notation. L'OMS/Europe a signalé qu'elle faciliterait l'utilisation de la feuille de notation par le biais Réseau des Villes-santé de l'OMS.

79. Le Président a noté que la mise en œuvre du domaine d'activité 6 serait supervisée par le Bureau. Le Groupe de travail a examiné le rôle, dans la mise en œuvre de ce domaine, des Consultations nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans le cadre de la Convention sur l'eau et de la BERD.

80. En relation avec le domaine d'activité 7, le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a souligné l'importance du Processus de consultation du Comité, qui facilitait la mise en œuvre du Protocole par les Parties, et a invité les Parties, à soutenir ce domaine d'activité par leurs contributions financières.

81. Le Président a ensuite ouvert un débat sur le financement du prochain programme de travail. Il a rappelé la lettre qu'il avait envoyée à tous les points de contact, concernant la nécessité de recevoir des engagements de contributions directes et indirectes en nombre suffisant pour permettre la mise en œuvre adéquate du prochain programme de travail. Si ces engagements n'étaient pas reçus en nombre suffisant, le Bureau devrait réduire les activités dont le financement n'était pas assuré. Le Président a également informé le Groupe de travail des efforts de collecte de fonds entrepris par le Bureau dans le cadre de réunions financières informelles.

82. À la lumière de ce débat, le Groupe de travail a chargé le Bureau d'établir la version définitive du projet de programme de travail, notamment les besoins en financement, afin de la soumettre à la Réunion des Parties à sa troisième session.

XII. Préparatifs de la troisième session de la Réunion des Parties

83. Un représentant de la Norvège, le pays hôte de la troisième session de la Réunion des Parties, a indiqué que les préparatifs relatifs à l'organisation de la réunion se déroulaient de manière satisfaisante. Une séance spéciale sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement serait organisée au cours du débat de haut niveau de la réunion. Le représentant norvégien a invité les participants à faciliter la participation des représentants de haut niveau de leur pays. Il a en outre invité les Parties et autres États, ainsi que les ONG, à faire part de leur souhait d'organiser des manifestations parallèles durant la troisième session et à faire connaître leurs propositions au secrétariat commun pour le 26 juin 2013.

84. À cet égard, le représentant de la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé a communiqué les plans de cette organisation en vue d'organiser une manifestation parallèle sur le rôle des jeunes dans les travaux entrepris au titre du Protocole et a souligné que les jeunes étaient prêts à jouer un rôle plus dynamique dans les aspects pratiques de la mise en œuvre du Protocole.

85. Le Groupe de travail a débattu du projet d'ordre du jour provisoire de la réunion et a chargé le Bureau et le secrétariat d'achever les préparatifs de la troisième session de la Réunion des Parties, ainsi que de délivrer les invitations officielles et faire paraître tous les documents et publications nécessaires pour la réunion en temps voulu.

XIII. Procédure de contrôle du respect des dispositions

86. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a rendu compte au Groupe de travail des résultats de la neuvième réunion du Comité (Genève, 1er et 2 juillet 2013) et de l'état d'avancement du rapport du Comité à la troisième session de la Réunion des Parties.

87. Rappelant le mandat du Comité, il a insisté sur le fait que son rôle principal était de fournir une assistance aux Parties dans la mise en œuvre du Protocole et non d'appliquer des mesures punitives. Les Parties étaient encouragées à s'engager plus activement dans le Processus de consultation du Comité.

88. Le Président du Comité a également fait part de quelques observations basées sur l'analyse par le Comité des résultats du deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole. De façon générale, le niveau de participation des Parties à cet exercice était satisfaisant, une grande majorité d'entre elles ayant soumis leurs rapports nationaux. Une amélioration générale de la qualité des rapports présentés ainsi que du respect des directives et du modèle de présentation des rapports avait également été constatée. Cette amélioration était peut-être due aux activités de renforcement des capacités, y compris l'atelier sur l'établissement de rapports.

89. Sur la base des résultats du deuxième cycle de présentation de rapports, le Comité avait décidé qu'il pourrait inviter une Partie ou un petit groupe de Parties confrontés à des problèmes de mise en œuvre identiques ou presque identiques à entamer un processus de consultation quand bien même il n'y aurait aucune garantie que les Parties répondraient favorablement à l'invitation.

XIV. Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole

90. Le Président a informé le Groupe de travail des discussions qu'a tenues le Bureau sur les moyens de renforcer les synergies entre les différents domaines de travail au titre du Protocole. À cet égard, il a noté que le projet de programme de travail actuel pour 2014-2016 avait été structuré de manière à maximiser de telles synergies potentielles, ce qui était également important à la lumière du manque de fonds disponibles pour exécuter les activités dans le cadre du Protocole.

91. En outre, le Président a fait rapport sur les résultats de la troisième réunion informelle des présidents des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, organisée le 27 février 2013 à Genève à l'initiative du Président de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Dans ce contexte, il a appelé l'attention sur certaines questions présentant un intérêt particulier au regard des travaux entrepris en vertu du Protocole, notamment celles relatives à des synergies possibles entre les conventions de la CEE relatives à l'environnement et leurs Protocoles.

92. Le Groupe de travail a été invité à faire des observations sur les renseignements qui lui avaient été communiqués, ainsi qu'à débattre de la manière de renforcer les synergies entre différentes activités prévues au titre du Protocole.

XV. Date et lieu de la septième réunion

93. Le secrétariat a annoncé que la septième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé devrait en principe se tenir du 25 au 27 novembre 2014.